

**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N°19 :**

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS – PARCELLES COMMUNALES AS 176 ET AD 437/AD 290 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE EN LA FORME ADMINISTRATIVE

Séance ordinaire du 8 Décembre 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 décembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 33

Absente : 1

Excusée : 1

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusée avec procuration : Géraldine AUDEBERT (à Gwénaél LAMARQUE)

Absente : Janine ZUROWSKI

Secrétaire : Violette LABARCHEDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

DOSSIER N° 19 : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU POTABLE EN PROPRIETE PRIVEE – PARCELLES COMMUNALES AS 176 ET AD 437/AD 290 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE EN LA FORME ADMINISTRATIVE

RAPPORTEUR : Fabienne DUMAS

SUEZ Eau France est concessionnaire du service public d'eau potable de Bordeaux Métropole et à ce titre, garant de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement des ouvrages publics destinés à l'alimentation des usagers.

A cet effet, leurs techniciens ont besoin d'accéder, de manière autorisée, à l'ensemble de ces ouvrages.

Or, des canalisations publiques traversent des parcelles appartenant à la commune :

- AS 176, Square du Péséou avenue du Maréchal Lyautey pour une servitude de 390,20 m² ; sur cette parcelle, la commune du Bouscat est propriétaire, Aquitanis en est l'emphytéote ;
- AD 437 et AD 290, Stade des Ecus, rue des Ecus, pour une servitude de 829.46 m².

Cette situation demandait à être régularisée par l'établissement d'une convention de servitude de passage afin d'encadrer juridiquement l'exécution de ce service.

Cette convention entre Suez eau France et la Ville du Bouscat a été signée le 26 juin 2019, conformément à la délibération du conseil municipal du 25 juin 2019.

Il convient à présent de signer l'acte authentique devant notaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

VU les dispositions des articles 637 et suivants du code civil,

VU la délibération du conseil municipal du 25 juin 2019 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude de passage sur les propriétés privées communales AS 176, AD 437 et AD 290,

VU les extraits de plan de situation sur lesquels figurent les parcelles concernées,

VU le plan des servitudes,

VU la convention de servitude de passage en propriété privée, signée le 26 juin 2019, par laquelle la commune du Bouscat reconnaît le tracé des canalisations et accorde à Bordeaux Métropole et au concessionnaire SUEZ Eau France, un ensemble de droits,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour le service de l'Eau de Bordeaux Métropole de disposer de droits réels sur les emprises foncières en domaine privé sur lesquelles des canalisations publiques d'eau potable sont établies,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

34 voix POUR,

Article unique : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à recevoir et à authentifier l'acte constitutif des servitudes de passage de canalisations et à procéder à la signature de l'acte authentique en la forme administrative.

Fait et délibéré le 8 Décembre 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET